

Congrès de la Fédération Nationale André Maginot

21 juin 2023

Tours

C'est avec un grand honneur que je me tiens devant vous aujourd'hui, lors de ce congrès de la Fédération Nationale André Maginot.

La Fédération Nationale a joué un rôle essentiel dans la préservation des droits des combattants. André Maginot, héros et grand blessé, en devient le président en 1918. Devenu le premier « Ministre des Pensions », il est celui qui pose les bases du droit à la reconnaissance et de la réparation, qui sont aujourd'hui encore, la première des missions de l'ONaCVG. C'est lui qui invente le droit à réparation.

L'Office est étroitement lié à la vie d'André Maginot. Il détient le record de longévité de la présidence du conseil d'administration de l'Office, puisqu'il préside « l'Office national des réformés et mutilés » devenu « Office national des combattants » de 1926 à 1931.

Il est aussi le président de la mémoire collective de notre pays, grâce à ses efforts, les générations actuelles et futures sont conscientes du sacrifice et du dévouement des hommes et des femmes qui ont défendu notre pays.

Son héritage force le respect et nous inspire. Nous devons être vigilants face aux menaces qui pèsent sur notre sécurité, qu'elles soient traditionnelles ou nouvelles, et travailler ensemble pour y faire face. La défense de notre pays est l'affaire de tous, chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la préservation de notre sécurité nationale.

J'ai coutume de dire que les associations du monde combattant ont trois formes possibles de légitimité.

La première, c'est la légitimité historique. Je pense que ce congrès va le démontrer, tout au long de la journée, car je sais que le président Peter et toute la FNAM se sont mobilisés pour mieux faire connaître et comprendre l'œuvre et la personnalité d'André Maginot, et de la fédération, créée dès 1888 à Marseille sous sa première forme. Dès 1894, la fédération est déjà un exemple unique et

démocratique d'anciens combattants. C'est, en un sens, la mère de toutes les associations de combattants, mémorielle et patriotique.

La seconde, c'est la légitimité démocratique. Or, votre fédération est forte de près de 250 groupements, de 200 000 membres. La FNAM représente les combattants d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi des membres des forces de sécurité, des associations patriotiques.

La troisième et l'essentielle, c'est la légitimité de l'action. L'Office sait pouvoir compter sur la FNAM, pour continuer à l'aider dans ses missions essentielles de l'Office :

- La reconnaissance et la réparation : c'est le premier combat d'André Maginot : celui de la création et de la défense des droits. Votre représentant au G 12 assure cette continuité de la défense, la préservation, l'amélioration des droits.
- La solidarité : grâce à sa générosité, la FNAM apporte des contributions précieuses à l'aide à ceux qui ont le plus de droits sur nous : les blessés des armées, les familles endeuillées, les pupilles de la Nation...
- La mémoire combattante : votre fédération s'engage résolument, avec nous, pour mieux transmettre la mémoire des conflits contemporains et donc : des valeurs de la République.

Certes, on entend ici et là : « la FNAM peut se permettre ces actions, car elle a l'argent de la Française des Jeux ». J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de Mme Stéphane Pallez, présidente directrice générale de la FDJ. Ce qu'elle a dit est à la fois important et vrai : il faut donner du sens à cette manne financière. C'est exactement ce que fait votre Fédération.

Ce n'est pas une honte d'avoir de l'argent. Ce qui serait honteux, c'est de le thésauriser, ou de l'utiliser à mauvais escient. Mais utiliser les recettes de la FNAM pour ces trois missions que nous avons en commun : reconnaître, aider, transmettre, c'est noble, c'est bien, c'est juste. Il est essentiel que nous restions unis et engagés dans ces missions communes.

Je suis convaincue que, grâce à notre partenariat, notre détermination et à notre solidarité, nous serons ensemble à la hauteur de ce défi.

Aussi, je profite de ma présence à vos côtés pour vous parler des nouveautés qui concernent l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre

La loi du 23 février 2022 portant reconnaissance et réparation envers les harkis et leurs familles, en raison de leur accueil indigne en France, confie à l'ONaCVG l'instruction des demandes des bénéficiaires de la loi. A ce jour, plus de 28 000 demandes ont été déposées. Une commission nationale indépendante, présidée par monsieur Jean-Marie Bockel, ancien ministre, est chargée de décider les indemnisations. Ce dispositif en 2023 concernera 45 nouveaux sites qui ouvriront droit à réparation.

Il est à souligner que la commission dite « Bockel » joue également un rôle dans la mémoire des harkis, pour mieux prendre en compte la singularité de leur histoire.

Une loi de 2021, mais qui n'a reçu ses premières applications concrètes qu'en 2022, a créé la nouvelle mention interministérielle « Mort pour le service de la République » (MPSR).

Cette mention peut être décernée à tout agent public ou personne concourant au service public, qui décède dans l'exercice de ses fonctions et dans des circonstances exceptionnelles, comme ce fut le cas avec la COVID 19. Là encore, c'est l'Office qui assure l'instruction de cette mention et qui assure, grâce aux services départementaux, le suivi des pupilles de la République, enfants des Morts pour le service de la République.

Au premier janvier 2023, deux changements importants sont intervenus. L'œuvre nationale du Bleuet de France a quitté le giron de l'Office pour devenir un fonds de dotation. Organisme privé, ce fonds de dotation continuera de permettre de percevoir de l'argent pour les actions de solidarité et de mémoire, de l'Office, mais aussi d'autres entités qui œuvrent en faveur des combattants, des victimes des conflits contemporains, des blessés des armées... Votre Fédération fait partie du collège des fondateurs du fonds, et votre président siège au conseil d'administration du Bleuet.

Puisque je parle des blessés, je vous informe que l'ONaCVG devient le premier juillet, dans quelques jours, donc, l'autorité compétente pour le programme ATHOS de réhabilitation militaro-sociale des blessés psychiques. L'Office va également contribuer à la mise en application du plan ministériel « Blessés », partout dans les territoires, en métropole comme dans les outre-mer.

Enfin, vous avez tous remarqué le changement du nom de l'Office. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre prend le nom d'Office national des combattants et des victimes de guerre. Finalement, nous revenons au plus près du nom de l'Office national des combattants que présida André Maginot !

il accompagne dans la durée, les combattants d'hier et d'aujourd'hui. Sa devise évolue et illustre les trois missions essentielles : la reconnaissance et la réparation, la solidarité et la mémoire. La nouvelle devise est : « aider, reconnaître, transmettre ».

En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde gratitude envers les membres de la Fédération Nationale André Maginot pour leur travail remarquable dans les conseils départementaux des anciens combattants et à la mémoire de la Nation. Partout en France, lorsque je me rends dans les services départementaux de l'Office, et que je rencontre les membres de ces conseils, les adhérents de la FNAM sont là, dans les commissions de solidarité ou de mémoire. Ils sont là, comme porte-drapeau, dans les territoires ou à l'Arc de Triomphe. Ils sont là, pour témoigner dans les écoles, assurer la collecte du Bleuet de France, apporter des aides supplémentaires dans la solidarité.

A vous tous, combattantes (je n'oublie jamais les femmes qui apportent leur engagement et leur soutien constant), et combattants de la reconnaissance, de la solidarité, de la transmission mémorielle, un immense merci.